Nations Unies A/60/6 (Sect. 22)

Assemblée générale

Distr. générale
11 mai 2005
Français
Original: anglais

Soixantième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007*

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 22
Programme ordinaire de coopération technique

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 2

A. Services consultatifs sectoriels 7

1. Affaires économiques et sociales 8

2. Commerce et développement. 12

3. Établissements humains 16

4. Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale. 18

5. Droits de l'homme 20

6. Aide humanitaire 22

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux. 25

1. Développement économique et social en Afrique 27

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 31

3. Développement économique en Europe 36

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 39

5. Développement économique et social pour l'Asie occidentale. 44

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixantième session* (A/60/6/Add.1).

05-34031S (F) 090605 100605

Vue d’ensemble

22.1 La décision d’imputer des activités d’assistance technique sur le budget ordinaire a été prise dans la résolution 58 (I) de l’Assemblée générale, en date du 14 décembre 1946, par laquelle l’Assemblée a autorisé le Secrétaire général à inscrire au budget de l’Organisation des Nations Unies pour l’exercice 1947 les crédits nécessaires à l’exécution d’un programme d’assistance technique dans le domaine de la protection sociale. Au cours des années, les activités se sont développées sur le plan sectoriel et à l’échelle régionale. Les services consultatifs sectoriels ont été établis en vertu de la résolution 200 (III) de l’Assemblée, en date du 4 décembre 1948, et les services consultatifs régionaux en vertu de sa résolution 2803 (XXVI) du 14 décembre 1971.

22.2 La répartition des activités du programme, tant sectorielles que régionales, a fortement évolué au fil des années. Sa raison d’être essentielle – compléter l’assistance technique offerte par d’autres sources, et permettre à l’Organisation de répondre à des demandes précises de services consultatifs et d’assistance technique dans des domaines où les entités des Nations Unies ont mandat pour intervenir, mais qui peuvent ne pas coïncider exactement avec les priorités établies des programmes financés par des contributions volontaires – n’a pas changé pour l’essentiel. Mais elle s’est trouvée peu à peu renforcée par la tendance à programmer les ressources provenant de contributions volontaires et les autres ressources de coopération technique au service de certaines initiatives de développement, et aussi par le fait que l’Assemblée générale attache de plus en plus d’importance à ce que les pays en développement aient la « maîtrise » de l’aide au développement. L’élément essentiel qui permet de faire le départ entre le programme ordinaire de coopération technique et les autres moyens d’appui à la coopération technique offerts dans le système des Nations Unies est qu’il permet de répondre rapidement et en souplesse aux demandes des pays en développement qui souhaitent une aide de faible ampleur, mais urgente, selon des paramètres qu’ils définissent eux-mêmes, et leur permet de tirer avantage des compétences spécialisées dont disposent des entités des Nations Unies habituellement dotées de bons moyens d’analyse. Le programme ordinaire de coopération technique permet aussi à l’Organisation d’organiser plus largement le transfert des connaissances, et de développer la concertation théorique en amont avec les gouvernements, manière de réaligner les stratégies et les programmes des pays en fonction de décisions intergouvernementales, surtout découlant de grandes conférences.

22.3 La nature et la portée de l’aide fournie au titre du programme ordinaire de coopération technique varient en fonction des attributions et du mandat de base des entités qui l’exécutent. Pour les entités du Secrétariat chargées d’encourager la réalisation d’activités décidées par des conférences mondiales et/ou des traités internationaux – Département des affaires économiques et sociales, secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Bureau de la coordination des affaires humanitaires – la participation au programme, telle qu’elle s’inscrit dans leur participation à la coopération technique, est un prolongement normal de leurs activités normatives et analytiques, permettant aux pays en développement de bénéficier tant des savoirs découlant de ces activités que de l’expérience d’autres régions géographiques, et de mettre en commun et d’échanger les pratiques optimales entre régions. Pour les entités régionales (les cinq commissions régionales), leur mission fondamentale, et donc leur action de coopération technique, sont au premier chef de promouvoir des solutions régionales et infrarégionales aux problèmes communs. Le programme ordinaire de coopération technique sert ainsi à fournir des ressources qui permettent aux entités compétentes, mondiales ou régionales, de garder le contact avec les réalités de terrain, ce qui enrichit leurs capacités normatives et analytiques, et représente un apport d’information supplémentaire pour l’appui apporté aux processus intergouvernementaux mondiaux.

22.4 Les activités du programme ordinaire de coopération technique ciblent des pays en développement, des pays les moins avancés, des pays en transition et des pays sortant d'un conflit. Dans l'ensemble des domaines où œuvrent les différentes entités des Nations Unies, il a pour grand objectif de soutenir et de faire avancer les processus visant à développer les moyens dont disposent les pouvoirs publics, par le biais des personnes et des institutions qui les constituent, pour formuler et réaliser des politiques de développement économique et social viable. On s'emploie de plus en plus à promouvoir grâce au programme la mise en commun des expériences entre pays et régions, la coopération Sud-Sud, et la constitution de réseaux de savoirs facilitant les échanges et l'aide et assurant la viabilité des activités. Si, par principe, on cherche à satisfaire toutes les demandes de services pour lesquels les compétences spécialisées sont disponibles, la priorité, vu les ressources disponibles, est donnée aux activités dont l'effet multiplicateur est avéré, ayant toutes chances d'avoir un impact notable sur les processus de développement et alignées sur les politiques mondiales de développement énoncées par les organes délibérants des Nations Unies.

22.5 Les modes officiels et parallèles de consultation permettent aux entités mondiales comme régionales de veiller à ce que les activités qu'elles réalisent au titre du programme, répondant aux demandes des pays membres, correspondent bien à leur mandat et à leurs compétences particulières, leur concours étant ainsi à la fois irremplaçable et bien ciblé. Le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales qui groupe toutes les entités des Nations Unies participant au programme, veille à éviter les doublons dans les activités lancées, et à favoriser la cohérence et les synergies entre toutes les entités des Nations Unies à l'œuvre dans le domaine économique et social. Le Comité, où siègent les chefs des entités intéressées, fonctionne par le biais de 11 modules thématiques (commerce international; questions macroéconomiques et financières; développement durable et établissements humains; développement social et intégration sociale; promotion de la femme; pays en situation spéciale; gouvernance et développement des institutions; science et technologies et secteurs productifs; droits de l'homme; statistiques; population), chargés de revoir le cadre stratégique des entités en cause et d'organiser un programme de travail coordonné pour chacun d'entre eux. Les modules thématiques ont pour instructions d'examiner non seulement les produits analytiques des entités visées, mais aussi ce qui touche la coopération technique, et donc les activités réalisées au titre du programme ordinaire de coopération technique. Cet examen devrait déboucher sur un nouveau renforcement des complémentarités dans l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2006-2007.

22.6 Suivant les procédures fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969, où elle a approuvé les propositions figurant dans la résolution 1434 (XLVII) du Conseil économique et social, les activités financées au titre de ce chapitre du budget continuent de privilégier les services consultatifs à court terme, la formation et les projets opérationnels, comme il est indiqué ci-après. La vedette est donnée à l'apprentissage et à la transmission de savoirs, de compétences et de technologies nouveaux.

Services consultatifs à court terme

22.7 Les services consultatifs, fournis sur la demande de gouvernements, concernent des problèmes de politique générale, les stratégies et les programmes de développement, et la formulation ou l'évaluation de projets et de programmes. Ces services s'inscrivent souvent dans des missions consultatives, qui de plus en plus souvent sont préparées et suivies par des mécanismes faisant appel aux technologies de l'information et de la communication. Les missions consultatives peuvent aboutir à la formulation de projets de coopération technique, exécutés soit par le gouvernement soit en partenariat avec une entité des Nations Unies. On peut ainsi accroître l'effet multiplicateur et l'impact à plus long terme d'une mission. Les missions consultatives apportent aussi un soutien technique à des programmes exécutés par les pays, notamment pour le suivi et

l'évaluation, permettant de s'assurer que l'exécution d'un programme est au niveau des normes des Nations Unies.

Projets opérationnels

22.8 Les prestations de coopération technique par projets opérationnels peuvent répondre à une demande précise d'un gouvernement, ou à une proposition émanant d'une entité intéressée s'inscrivant dans leur programme de travail de fond approuvé. Ces projets, qui peuvent être implantés dans un pays, mais sont souvent aussi interrégionaux ou interpays, servent de plus en plus souvent à tester et faire passer à l'étape opérationnelle de nouvelles méthodes répondant aux besoins de développement ou à combler des lacunes, là où les fonds provenant d'autres sources ne suffisent pas pour des domaines prioritaires. Il arrive que l'on combine différents types d'apports pour répondre au mieux aux besoins en cause, et accroître l'effet multiplicateur de l'activité réalisée.

Formation

22.9 La formation qui sert à développer les savoirs et les compétences permet de renforcer les capacités pour la formulation de politiques et la bonne réalisation des politiques nationales, en fonction des réalités du pays. Elle prend souvent la forme de séminaires ou d'ateliers, mais aussi de bourses individuelles, qui donnent l'occasion de revoir et acquérir des connaissances plus approfondies. On encourage systématiquement les échanges de pratiques optimales et la coopération Sud-Sud. L'un des grands critères, pour les formations dispensées au titre du programme, est que les sujets abordés doivent servir à catalyser le processus de développement et apparier les besoins et les situations locaux aux activités découlant des grandes conférences. Le choix du lieu de formation se fonde sur la commodité d'accès pour les participants, et sur les capacités du pays d'accueil. Même lorsque l'entité qui organise la formation est une entité mondiale, on encourage la participation des commissions régionales intéressées, dans le souci de la viabilité et du maintien d'un soutien régional après la formation.

22.10 L'objectif global qui inspire la programmation des ressources allouées à telle ou telle entité au titre du programme, la stratégie d'ensemble, et les critères qui président à l'exécution sont les suivants :

a) *Objectif* : L'objectif est de soutenir les pays en développement, les pays les moins avancés, les pays en transition et les pays sortant d'un conflit par le transfert de savoirs et de connaissances spécialisées, afin qu'ils puissent développer leurs capacités de poursuivre les objectifs de développement convenus à l'échelon international et arrêtés lors des grandes conférences des Nations Unies et des réunions au sommet;

b) *Stratégie* : La stratégie retenue dans la poursuite de cet objectif comprend les éléments ci-après :

i) Répondre aux gouvernements qui demandent des avis urgents sur des questions de politique générale;

ii) Fournir aux gouvernements des avis précis sur des questions sectorielles intéressant leurs stratégies et programmes de développement;

iii) Aider les gouvernements à formuler ou évaluer des programmes et des projets permettant d'étoffer des programmes nationaux;

iv) Constituer des réseaux d'experts et de praticiens dans les différents secteurs, afin de faciliter les échanges d'informations, les activités synergétiques et les collaborations potentielles, notamment par le biais d'ateliers et de séminaires faisant appel aux technologies de l'information et de la communication;

c) *Critères* : Les critères utilisés par toutes les entités exécutant des activités au titre du programme sont les suivants :

i) Les activités doivent en premier lieu répondre aux demandes des pays en développement et être de courte durée (conçues et exécutées en moins de deux années civiles);

ii) Les activités doivent relever des domaines d'intervention prioritaires de l'entité intervenante, tels qu'ils sont stipulés par l'organe directeur compétent, domaines où elle joue un rôle moteur avéré pour ce qui est des fonctions normatives et analytiques;

iii) Les activités doivent servir à renforcer les capacités dans les pays en développement, notamment celles qui correspondent aux obligations qu'ils assument en vertu de traités et autres instruments normatifs, et doivent enrichir les fonctions analytiques de l'entité chargée de l'exécution, tous les États Membres bénéficiant de l'information en retour née de l'expérience acquise au contact des réalités des pays bénéficiaires;

iv) On encourage par ailleurs les activités qui servent à préparer des éléments spécialisés de la stratégie de développement d'un pays, ou à formuler les demandes de financement plus importantes présentées ailleurs.

22.11 L'exécution de la coopération technique se fait selon des modalités souples, le choix en étant opéré en fonction de l'objectif poursuivi : on a recours notamment, mais pas exclusivement, à des conseillers, des consultants, à la formation, à des bourses, à l'enseignement à distance, aux réseaux de savoirs et aux projets opérationnels.

22.12 La nature même du programme, conçu pour répondre aux demandes ponctuelles de gouvernements, fait que le projet de budget-programme ici présenté s'articule autour de grands thèmes sectoriels, avec pour chacun le bureau du Secrétariat chargé de l'exécution. On indique systématiquement aussi, pour les sous-programmes, les liens et les relations des activités prévues avec les parties correspondantes du plan-programme biennal et les priorités pour la période 2006-2007 (A/59/6/Rev.1).

22.13 On a cherché à intégrer à la réalisation des activités de coopération technique de l'Organisation, notamment pour ce qui est des services consultatifs et de la formation, les principes de la budgétisation axée sur les résultats, surtout celui du cadre logique. Des réalisations escomptées et des indicateurs de succès sont présentés pour chaque secteur, chaque entité responsable devant en tenir compte lors de la planification des activités à exécuter pendant l'exercice biennal 2006-2007. Ce cadre logique, qui concerne l'intervention de chacune des entités relevant du programme ordinaire de coopération technique, servira de base à la réalisation des activités, et aussi au rapport sur l'exécution du budget-programme.

22.14 On ne présente pas sur le programme de rapport en bonne et due forme, car les résultats obtenus grâce au programme ordinaire n'ont pas toujours un caractère tangible. On commencera à présenter pour l'exercice biennal 2006-2007 un rapport sur l'exécution du budget-programme pour informer sur la réalisation des produits et leur impact. On présentera des informations quantitatives comme qualitatives, afin de montrer les résultats obtenus grâce aux différents éléments du programme : services consultatifs, activités de formation et projets opérationnels. Les indicateurs de succès et les mesures de résultats correspondantes serviront à mesurer les réalisations escomptées. On précisera dans le rapport sur l'exécution qui sera présenté à l'Assemblée générale le nombre de projets préparés, le financement consécutif obtenu, les conventions que les pays auront ratifiées et auxquelles ils auront accédé, les rapports présentés conformément aux obligations assumées, et les nouvelles lois ou politiques adoptées par les pays bénéficiaires, de même que les contraintes ayant

gêné l'exécution, les enseignements qui en auront été tirés et les connaissances obtenues grâce au suivi et à l'évaluation.

22.15 La nouvelle présentation du chapitre comprend des tableaux où apparaissent différents activités ou produits exécutés en 2002-2003, et dont l'exécution doit être réalisée en 2004-2005. L'ampleur et la teneur des activités étant fonction des demandes émanant des gouvernements, elles ne peuvent être prévues avec exactitude, mais le nombre d'activités en cours peut donner une indication des activités à exécuter en 2006-2007. On trouvera dans les tableaux : a) toutes les missions consultatives réalisées au titre du présent chapitre, qu'elles aient été confiées à des conseillers interrégionaux ou régionaux, à des fonctionnaires et à des consultants; b) le nombre de séminaires et d'ateliers, avec entre parenthèses celui des participants de pays en développement qui ont bénéficié directement de la formation; c) le nombre de bourses de courte durée, notamment de celles qui ont permis à des participants de pays en développement d'assister à des réunions organisées par d'autres entités.

22.16 D'autres tableaux font apparaître la répartition des ressources par objet de dépense pour chaque partie du chapitre.

22.17 Les ressources nécessaires pour les activités prévues à ce chapitre sont récapitulées ci-après dans le tableau 22.1.

Tableau 22.1

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
A. Services consultatifs sectoriels	21 326,8	19 611,4	–	–	19 611,4	858,3	20 469,7
B. Services consultatifs régionaux et infrarégionaux	22 574,2	23 260,1	–	–	23 260,1	1 130,2	24 390,3
Total	**43 901,0**	**42 871,5**	**–**	**–**	**42 871,5**	**1 988,5**	**44 860,0**

22.18 Le montant des ressources demandées pour l'exercice biennal 2006-2007 est de même niveau que celles qui ont été approuvées pour l'exercice biennal 2004-2005. On prévoit qu'il faudra pour l'exercice biennal 2006-2007 2 232 mois de services consultatifs régionaux et infrarégionaux, ce qui correspond à ce qui avait eu lieu en 2004-2005.

A. Services consultatifs sectoriels

Tableau 22.2

Ressources nécessaires, par sous-programme et bureau chargé de l'exécution[a]

En milliers de dollars des États-Unis)

			2006-2007, par bureau chargé de l'exécution						
	2002-2003 Dépenses	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Département des affaires économiques et sociales*[b]	*CNUCED*	*ONU-Habitat*	*ONUDC*	*Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*	*Bureau de la coordination des affaires humanitaires*[c]	*Total 2006-2007 Montant estimatifs*
1. Parité des sexes et promotion de la femme	293,0	525,0	551,6	–	–	–	–	–	551,6
2. Politiques sociales et développement social	2 333,7	2 974,7	1 571,6	–	–	–	–	–	1 571,6
3. Développement durable	4 274,3	2 974,7	3 166,5	–	–	–	–	–	3 166,5
4. Statistiques	1 764,5	1 891,3	2 460,5	–	–	–	–	–	2 460,5
5. Population	423,2	516,5	540,0	–	–	–	–	–	540,0
6. Administration publique, finances et développement	4 030,2	2 644,1	3 820,0	–	–	–	–	–	3 820,0
7. Mondialisation, interdépendance et développement	415,3	391,2	–	400,9	–	–	–	–	400,9
8. Investissement, entreprise et technologie	415,3	391,2	–	400,9	–	–	–	–	400,9
9. Commerce international	415,2	391,2	–	400,8	–	–	–	–	400,8
10. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	415,3	391,3	–	400,9	–	–	–	–	400,9
11. Besoins particuliers des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, et problèmes et difficultés connexes des pays en développement en développement de transit	415,3	391,3	–	400,9	–	–	–	–	400,9
12. Coopération régionale et technique	974,7	974,5	–	–	1 027,2	–	–	–	1 027,2
13. Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale	1 415,5	1 323,9	–	–	–	1 372,7	–	–	1 372,7

			2006-2007, par bureau chargé de l'exécution						
	2002-2003 Dépenses	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Département des affaires économiques et sociales*[b]	*CNUCED*	*ONU-Habitat*	*ONUDC*	*Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*	*Bureau de la coordination des affaires humanitaires*[c]	*Total 2006-2007 Montant estimatifs*
14. Services consultatifs, coopération technique, et activités opérationnelles	2 779,3	2 905,0	–	–	–	–	2 987,3	–	2 987,3
15. Coordination des interventions humanitaires et des secours d'urgence	695,4	658,9	–	–	–	–	–	692,3	692,3
16. Services auxiliaires d'urgence	266,6	266,6	–	–	–	–	–	275,6	275,6
Total	**21 326,8**	**19 611,4**	**12 110,2**	**2 004,4**	**1 027,2**	**1 372,7**	**2 987,3**	**967,9**	**20 469,7**

[a] La répartition, pouvant changer en fonction des demandes d'aide reçues, n'est donnée qu'à titre indicatif.

22.19 Les ressources prévues pour les services consultatifs sectoriels, qui s'élèvent à 20 469 700 dollars, soit 45,6 % de l'ensemble des ressources prévues au présent chapitre, couvrent les 16 sous-programmes énumérés ci-dessus au tableau 22.2. On compte qu'il faudra au cours de l'exercice biennal 2006-2007 792 mois de travail pour les services consultatifs interrégionaux, niveau qui est le même qu'en 2004-2005.

1. Affaires économiques et sociales : 12 110 200 dollars

22.20 Les activités de ce secteur sont exécutées par le Département des affaires économiques et sociales et correspondent au programme 7 (Affaires économiques et sociales) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Plus précisément, ces activités consistent essentiellement à : a) fournir aux États Membres des conseils et une assistance technique concernant les moyens de traduire en action concrète, aux plans interrégional, régional et national, les décisions des conférences et sommets des Nations Unies, notamment les objectifs de développement et autres engagements convenus au plan international; et b) renforcer les capacités des pays, s'agissant en particulier de la formulation des politiques.

Tableau 22.3

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité de mise en œuvre de stratégies nationales de développement propres à aider à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des conférences mondiales et dans les accords internationaux, dans les domaines de la parité entre les sexes, des statistiques, de la population, des politiques sociales et de développement social, du développement durable et de l'administration publique

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement de la capacité institutionnelle des pays en développement, par la fourniture de services consultatifs facilitant la mise en œuvre de stratégies nationales de développement conformes aux textes issus des conférences mondiales	a) i) Nombre d'États Membres ayant enregistré des progrès dans des domaines précis du développement par suite des interventions consultatives ii) Nombre d'États Membres qui jugent les services consultatifs utiles
b) Amélioration de la compréhension, de la connaissance et des compétences des responsables directs et indirects de l'élaboration des politiques en ce qui concerne des aspects techniques et décisionnels précis dans des domaines liés à la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992	b) Nombre de participants confirmant que les connaissances transférées ont effectivement contribué à changer les politiques nationales

Tableau 22.4

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Parité entre les sexes et promotion de la femme	4	2 (55)	–	6	20
2. Politiques sociales et développement social	42	10 (201)	–	52	34
3. Développement durable	78	17 (162)	–	95	106
4. Statistiques	88	10 (133)	21	119	138
5. Population	15	2 (113)	1	18	–
6. Administration publique, finances et développement	86	14 (333)	–	100	132
Total	**313**	**55 (997)**	**22**	**390**	**430**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.5

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	9 408,8	7 406,5	–	–	7 406,5	375,1	7 781,6
Consultants et experts	627,5	633,7	(65,2)	(10,3)	568,5	28,8	597,3
Voyages	1 171,1	1 070,0	21,5	2,0	1 091,5	55,4	1 146,9
Services contractuels	179,6	14,8	18,6	125,7	33,4	1,7	35,1
Frais généraux de fonctionnement	0,2	6,7	(6,7)	(100,0)	–	–	–
Fournitures et accessoires	1,4	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	16,3	25,6	5,1	19,9	30,7	1,6	32,3
Subventions et contributions	1 714,2	2 369,0	26,7	1,1	2 395,7	121,3	2 517,0
Total	**13 118,9**	**11 526,3**	**–**	**–**	**11 526,3**	**583,9**	**12 110,2**

Activités

22.21 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Parité entre les sexes et promotion de la femme : 551 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b) et c) du sous-programme 2 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les mécanismes nationaux destinés à améliorer la participation des femmes au développement; à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux, y compris dans les domaines de la paix et de la sécurité; à favoriser une meilleure compréhension des droits des femmes et à fournir aux magistrats et autres juristes chargés des droits de l'homme un appui pour l'application des instruments internationaux relatifs à ces droits; à aider les gouvernements à s'acquitter des obligations en matière de rapports que leur impose la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; à élaborer des outils et des instruments de surveillance pour aider les États Membres à suivre les progrès concernant leurs obligations en matière de rapports; à examiner avec les États Membres les recommandations complémentaires issues de l'examen du Plan d'action de Beijing.

b) Sous-programme 2 . Politiques sociales et développement social : 1 571 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée b) du sous-programme 3 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les moyens dont les pays disposent pour promouvoir la mise en œuvre de politiques visant différents groupes sociaux, plus précisément les jeunes, les personnes âgées et les handicapés; à renforcer les politiques nationales axées sur la lutte contre la pauvreté et la mise en place de services sociaux; à assurer la promotion de l'intégration sociale, du développement social, de la prévention

des conflits et de la résolution des conflits; à examiner et à promouvoir le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement, le Programme mondial d'action pour la jeunesse, les Règles pour l'égalisation des chances des handicapés et la Convention internationale globale et intégrée pour la promotion et la protection des droits et de la dignité des personnes handicapées; à favoriser la participation de différents groupes sociaux au dialogue sur les politiques avec les États Membres; à fournir un appui touchant les questions relatives à la famille.

c) Sous-programme 3. Développement durable : 3 166 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b) et c) du sous-programme 4 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à favoriser la mise en valeur et la gestion de l'énergie et des ressources en eau, ainsi que l'adoption de stratégies nationales de développement durable conformes à Action 21 et au Plan de mise en œuvre des conclusions du Sommet mondial pour le développement durable; à aider à la formulation de stratégies nationales du développement durable, y compris d'indicateurs permettant de suivre les progrès dans la mise en œuvre de ces stratégies, en s'intéressant plus particulièrement aux petits États insulaires en développement; à renforcer les programmes en rapport avec la gestion durable de l'eau douce et la gestion et les services énergétiques, en privilégiant l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles et renouvelables; à contribuer au renforcement des capacités dans des domaines concrets du développement durable, notamment les stratégies nationales relatives aux technologies moins polluantes, la comptabilité environnementale, la gestion intégrée des ressources en eau et les répercussions sociales de l'extraction minière.

d) Sous-programme 4. Statistiques : 2 460 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et c) du sous-programme 5 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation visant à renforcer la capacité technique des pays en développement et des pays en transition en matière de compilation et de diffusion de données économiques, sociales et environnementales de base conformes aux normes et cadres internationaux. Les activités prévues dans ce domaine permettront aussi de renforcer la capacité des pays à mener à bien la prochaine série de recensements afin d'établir tout l'éventail des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement; faciliter l'adoption des changements qu'il a été convenu d'apporter au Système de comptabilité nationale de l'ONU; aider les États Membres à compiler des indicateurs économiques de base et à compiler et diffuser des données sur les échanges commerciaux; renforcer la capacité de produire en temps voulu une information fiable pour les besoins des plans nationaux de développement et des rapports internationaux sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs des autres grandes conférences des Nations Unies; aider les pays en développement dans les domaines de la comptabilité nationale, des statistiques du handicap, de l'état civil et des statistiques et de la cartographie du commerce international de marchandises; et faciliter le développement de réseaux régionaux et internationaux.

e) ***Sous-programme 5. Population : 540 000 dollars***

i) Les activités prévues correspondent aux résultats escomptés b) et d) du sous-programme 6 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) Des services consultatifs et de formation seront fournis, à la demande des gouvernements, pour examiner les questions nouvelles en matière de population, concernant plus particulièrement les migrations internationales et internes, le VIH/sida, la croissance démographique et le vieillissement, les tendances de la mortalité et de la fécondité, les rapports entre population et développement et entre population et politiques démographiques; renforcer les capacités institutionnelles nationales d'analyse de la taille et de l'évolution de la population et des liens réciproques avec le développement socioéconomique; et formuler des politiques et des programmes nationaux pour l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies, en particulier le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et la Déclaration du Millénaire; et renforcer la capacité à mettre les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service de la recherche et de la formation démographiques.

f) ***Sous-programme 6. Administration publique, finances et développement : 3 820 000 dollars***

i) Les activités prévues correspondent aux résultats escomptés c) et d) du sous-programme 8 du programme 7 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) L'accent sera mis sur la fourniture, à la demande des gouvernements, de services consultatifs et l'organisation d'activités de formation destinés à : a) renforcer les capacités nationales dans le domaine de l'administration publique, en ce qui concerne plus particulièrement la réforme de l'administration et de la fonction publique; b) améliorer les résultats du secteur public, le professionnalisme de la fonction publique et son éthique; c) gérer l'innovation; d) élaborer des stratégies et applications de cybergouvernance et des stratégies de formation au service public; e) renforcer les institutions publiques et les systèmes de gouvernance; f) faciliter la mise en place de systèmes de prestation des services publics; g) améliorer la mobilisation, la gestion et la comptabilisation des ressources financières; h) favoriser l'adoption par les États Membres d'approches communes des questions relatives aux systèmes et institutions de gouvernance; i) fournir des outils de diagnostic et des conseils sur les politiques en matière de gouvernance et d'administration publique, de gouvernance et de gestion socioéconomiques et de gestion du savoir.

2. Commerce et développement : 2 004 400 dollars

22.22 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par la CNUCED et correspondent au programme 10 (Commerce et développement) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Elles seront axées sur : a) la fourniture de conseils techniques sur les différentes politiques possibles et leurs répercussions sur les possibilités d'assistance technique dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, en se fondant essentiellement sur les mandats et les enjeux définis dans le Consensus de São Paolo; et b) la formation dispensée aux responsables gouvernementaux et aux praticiens sur les principaux enjeux économiques internationaux, en vue d'accroître leur capacité à réagir de façon plus efficace et intégrée à l'évolution de l'économie mondiale, comme prescrit au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok et dans les décisions ultérieures du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. Le programme ordinaire de coopération technique de la CNUCED sera coordonné de

manière à établir l'équilibre qui convient entre les différentes régions en développement, la priorité étant accordée aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et d'autres pays ayant des besoins particuliers.

Tableau 22.6

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Contribuer au développement des pays en développement et des pays en transition qui s'emploient à relever les défis et maximiser les avantages de l'intégration de leur économie à l'économie mondiale par le biais du commerce, de l'investissement et d'autres interactions économiques

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Meilleures compréhension et connaissance des différentes politiques possibles et de leurs répercussions dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes dans les pays en développement, les pays en transition et leurs groupements	a) Nombre de bénéficiaires de services consultatifs qui confirment l'utilité des conseils sur les politiques qui leur ont été fournis
b) Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition à formuler des politiques efficaces dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines connexes, ainsi que des stratégies nationales de développement fondées sur une bonne compréhension des liens réciproques entre les différentes politiques dans ces domaines	b) i) Nombre de responsables formés ii) Nombre de responsables qui confirment l'utilité de la formation qu'ils ont reçue
c) Renforcement de la maîtrise par les pays les moins avancés du processus des cadres intégrés et de la formulation de politiques et de stratégies commerciales qui soient intégrées à leurs plans nationaux de développement et stratégies de réduction de la pauvreté, aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté notamment	c) i) Exemples réussis d'intégration du commerce aux plans nationaux de développement aux stratégies de réduction de la pauvreté ii) Nombre de pays disposant d'un ensemble de politiques commerciales favorables à la lutte contre la pauvreté

Tableau 22.7

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Mondialisation, interdépendance et développement	4	1 (33)	–	5	2
2. Investissement, entreprise et technologie	4	–	–	4	2
3. Commerce international	8	–	–	8	7

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines	9	–	–	9	16
5. Besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et problèmes et difficultés rencontrés à cet égard par les pays en développement en transition	8	1 (5)	–	9	7
Total	**33**	**2 (38)**	**–**	**35**	**34**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.8

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	1 979,4	1 571,7	(439,6)	(28,0)	1 132,1	25,1	1 157,2
Voyages	97,1	170,7	–	–	170,7	8,7	179,4
Subventions et contributions	–	213,8	439,6	205,6	653,4	14,4	667,8
Total	**2 076,4**	**1 956,2**	**–**	**–**	**1 956,2**	**48,2**	**2 004,4**

Activités

22.23 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Mondialisation, interdépendance et développement : 400 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) du sous-programme 1A et a) et b) du sous-programme 1B du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à contribuer au renforcement des capacités et à une meilleure connaissance des choix de politique économique qui s'offrent aux plans national, régional et international; aider à la conception de politiques macroéconomiques appropriées, en matière monétaire et de change notamment, en vue d'une croissance rapide et stable; promouvoir des stratégies de développement axées sur une accumulation plus rapide du capital interne, sur l'accroissement des avantages tirés de la mondialisation et sur un financement externe prudent; améliorer la cohérence des politiques macroéconomique, commerciale et financières nationales ainsi que la

cohérence entre les stratégies nationales de développement et les règles régissant le commerce et les systèmes financiers internationaux; et contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en renforçant les liens entre le commerce, la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté, en Afrique en particulier.

b) Sous-programme 2. Investissement, entreprise et technologie : 400 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 2 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à contribuer au renforcement des capacités, ainsi qu'à donner des conseils sur les politiques d'accroissement de la capacité de production et de la compétitivité internationale, par des politiques et mesures propres à attirer et promouvoir l'investissement étranger; concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement de l'entreprise et des liens avec l'investissement étranger; assurer la participation efficace aux négociations bilatérales et multilatérales sur l'investissement; se doter de compétences en matière de science, de technologie, d'innovation et de politiques connexes; et mettre en valeur les ressources humaines et les capacités locales de formation dans ces domaines.

c) Sous-programme 3. Commerce international : 400 800 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 3 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à contribuer au renforcement des capacités et à une meilleure compréhension des différentes politiques possibles aux plans national, régional et international; maximiser les avantages tirés du système commercial international, notamment par une meilleure connaissance des règles commerciales et une meilleure utilisation des analyses et données commerciales; aider à la préparation des négociations commerciales; apporter un soutien aux groupements régionaux, à propos des tout derniers arrangements commerciaux, et aux pays qui veulent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce, pour favoriser un équilibre entre les politiques environnementales, commerciales et de développement; accroître la contribution du secteur des produits de base au développement, notamment par la diversification des produits et leur traitement et le recours aux instruments modernes de gestion des risques de produit; promouvoir le droit et les politiques de la concurrence; et favoriser la mise en valeur des ressources humaines dans ces domaines.

d) Sous-programme 4. Infrastructure des services pour le développement, efficacité commerciale et mise en valeur des ressources humaines : 400 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 4 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation portant sur le développement des capacités dans les domaines du commerce et de l'investissement, des technologies et du développement pour aider les gouvernements à définir leurs besoins en matière de coopération technique et à les

faire connaître à leurs partenaires pour le développement, en mettant plus particulièrement l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines, le commerce électronique et le fonctionnement des réseaux interrégionaux d'établissements de recherche et de formation. Des cours régionaux de formation destinés à renforcer les capacités des pays face aux principaux enjeux économiques internationaux recensés dans le mandat établi au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok, adopté à la dixième session de la CNUCED (TD/386), seront organisés pour permettre aux pays en développement et aux pays en transition d'être mieux équipés face aux défis économiques et commerciaux qui se posent à l'échelle mondiale.

e) Sous-programme 5. Besoins spéciaux des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et problèmes et difficultés rencontrés à cet égard par les pays : 400 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b), d) et e) du sous-programme 5 du programme 10 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation à l'intention des pays les moins avancés, en ce qui concerne plus particulièrement l'élaboration de programmes de pays intégrés et la mise en œuvre du cadre intégré d'assistance technique liée au commerce pour les pays les moins avancés. On s'attachera aussi à renforcer la maîtrise nationale du processus du cadre intégré, y compris les études de diagnostic de l'intégration commerciale des pays les moins avancés participant à ce processus, par des contributions pertinentes à la formulation de politiques et de stratégies commerciales intégrées aux plans nationaux de développement ou aux documents de stratégie de réduction de la pauvreté.

3. Établissements humains : 1 027 200 dollars

22.24 Les activités prévues dans ce domaine seront exécutées par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et correspondent au programme 12 (Établissements humains) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Plus précisément, ce programme permettra d'apporter aux gouvernements et autres partenaires d'Habitat qui le demandent des compétences techniques spécialisées et un appui opérationnel sous forme de services consultatifs de courte durée portant sur des questions hautement prioritaires et choisies pour leur intérêt stratégique, telles que l'identification, la mise au point et le lancement de programmes de coopération novateurs et la fourniture d'un appui spécialisé pour la mise en œuvre, le suivi et la reproduction de ces programmes de coopération. Une attention particulière sera en outre accordée à l'appui destiné à compléter l'action d'autres organismes dans les situations d'après catastrophe.

Tableau 22.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Aider à la formulation et la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes et au développement des capacités, principalement aux niveaux national et local, dans le cadre du mandat d'Habitat

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Aptitude accrue des institutions à formuler des politiques, des stratégies et des programmes en matière d'établissements humains, l'accent étant mis plus particulièrement sur la réduction de la pauvreté urbaine et la réaction en cas de catastrophe	a) i) Nombre d'institutions aptes à élaborer des stratégies de réduction de la pauvreté urbaine et de réaction en cas de catastrophe ii) Nombre d'institutions exprimant leur satisfaction des services consultatifs dans des instances intergouvernementales
b) Utilisation de matériels de formation et de directives sur les questions relatives aux établissements humains	b) i) Nombre de pays et de participants aux ateliers et séminaires ii) Nombre d'États Membres et de partenaires utilisant les directives et les outils distribués

Tableau 22.10

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Projets de terrain*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
Coopération régionale et technique	39	14	–	14	67	50
Total	**39**	**14**	**–**	**14**	**67**	**50**

[a] On trouvera au sous-paragraphe a) ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

Tableau 22.11

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	884,9	881,4	–	–	881,4	46,4	927,8
Consultants et experts	4,2	–	–	–	–	–	–
Voyages	66,6	72,7	(1,5)	(2,1)	71,2	3,6	74,8
Frais généraux de fonctionnement	11,4	12,1	1,5	12,4	13,6	1,6	15,2
Fournitures et accessoires	2,3	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	5,2	8,3	–	–	8,3	1,1	9,4
Total	**974,7**	**974,5**	**–**	**–**	**974,5**	**52,7**	**1 027,2**

Activités

22.25 ***Coopération régionale et technique : 1 027 200 dollars***

a) Les activités prévues pour l'exercice biennal 2006-2007 contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et c) du sous-programme 3 du programme 12 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

b) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation relatifs aux fonctions normatives et opérationnelles suivantes, aux plans régional, national et local :

i) Adapter les règles, normes et principes convenus au plan international aux contextes régionaux, nationaux et locaux;

ii) Formuler, à la demande des gouvernements, des politiques relatives au programme de renforcement des capacités et aux projets de démonstration qui facilitent le travail normatif d'Habitat dans les pays en développement et les pays en transition;

iii) Améliorer la coopération et les partenariats avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les principaux groupes de la société civile pour la mise en œuvre du programme d'Habitat aux plans mondial, régional, national et local;

iv) Centrer l'action sur le renforcement de la capacité interne des pays d'assurer un logement adéquat à tous et le développement durable des établissements humains; et

v) Faciliter la mobilisation de ressources financières pour le logement et l'infrastructure de base.

4. Contrôle international des drogues et prévention du crime et justice pénale : 1 372 700 dollars

22.26 Ce domaine relève du Bureau des Nations Unies contre la drogue et le crime et correspond au programme 13 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et justice pénale) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Le Bureau centre ses activités sur les services consultatifs et l'assistance technique aux États Membres afin d'aider les gouvernements qui en font la demande à accomplir les obligations réglementaires et conventionnelles liées aux conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme; elles servent de catalyseur des capacités nationales et les secondent face aux grands problèmes de la drogue et de la criminalité. Le Bureau cherche en particulier à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement quand l'assistance technique des donateurs n'y satisfait pas.

Tableau 22.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectifs de l'Organisation : Renforcer les moyens des États Membres en développement en ce qui concerne : i) leurs obligations conventionnelles et réglementaires découlant des conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, l'application des normes de prévention du crime et de justice pénale; ii) la réforme de l'appareil judiciaire pénal et la résolution des problèmes nouveaux; iii) l'intégration de ces éléments à la stratégie nationale d'ensemble visant le développement durable, la sécurité et la paix

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement des moyens nationaux de mise en œuvre des conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, et d'application des normes de prévention du crime et de justice pénale	a) i) Nombre de pays bénéficiant de services consultatifs; nombre de pays s'en déclarant satisfaits ii) Nombre d'adhésions notifiées au Secrétaire général par les pays ayant bénéficié de services consultatifs
b) Renforcement des connaissances et des qualifications des responsables politiques et des fonctionnaires de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives à la lutte contre la drogue, la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme et l'application des normes de prévention du crime et de justice pénale	b) i) Nombre de fonctionnaires nationaux recevant une formation technique ii) Pourcentage de participants aux stages s'en déclarant satisfaits

Tableau 22.13

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
Assistance technique, services consultatifs	24	31 (1 380)	10	65	59

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.14

Résumé des ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total (avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	1 021,7	848,5	(48,1)	(5,7)	800,4	27,5	827,9
Consultants et experts	77,8	94,3	5,7	6,0	100,0	3,4	103,4
Voyages	132,5	192,5	7,5	3,9	200,0	10,1	210,1
Frais généraux de fonctionnement	18,8	2,9	0,6	20,7	3,5	0,2	3,7
Mobilier et matériel	12,3	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	152,4	185,7	34,3	18,5	220,0	7,6	227,6
Total	**1 415,5**	**1 323,9**	**–**	**–**	**1 323,9**	**48,8**	**1 372,7**

Activités

22.27 ***Assistance technique et services consultatifs : 1 327 700 dollars***

a) Pendant l'exercice biennal 2006-2007, les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées dans le sous-programme 3 du programme 13 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

b) Les activités seront centrées sur les domaines suivants :

i) Contrôle international des drogues, y compris prévention de l'utilisation illicite des drogues, programmes de réduction de la demande, justice pénale : services consultatifs et formation à l'intention des pays connaissant des besoins particuliers, à leur demande, en vue de mettre en place ou d'améliorer des mécanismes de lutte contre la drogue et d'administration de la justice pénale et de modifier l'encadrement législatif au regard des conventions relatives à la lutte contre la drogue, ce qui comprend l'aide à l'adaptation de la législation nationale, des politiques et des moyens, la formation et la création de capacités;

ii) Criminalité transnationale organisée, traite des êtres humains, contrebande de migrants, fabrication illicite et trafic d'armes à feu : l'accent sera mis sur les obligations conventionnelles découlant des conventions et protocoles en vigueur;

iii) Corruption : l'accent sera mis sur la suite donnée à la Convention contre la corruption adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/4 du 31 octobre 2003 et les objectifs indiqués dans le plan de campagne pour la réalisation de la Déclaration du Millénaire;

iv) Prévention et répression du terrorisme international : l'accent sera mis sur la suite à donner aux déclarations faisant de la lutte contre le terrorisme une activité hautement prioritaire, notamment par la ratification et la mise en œuvre des 12 instruments universels de lutte contre le terrorisme, en application des résolutions 56/123 du 19 décembre 2001 et 58/136 du 22 décembre 2003 de l'Assemblée générale, de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité et des objectifs indiqués dans le plan de campagne pour la réalisation de la Déclaration du Millénaire;

v) Prévention effective du crime et réforme de la justice pénale : l'accent sera mis sur le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources en personnel, notamment dans les pays qui sortent d'un conflit afin de les aider à maintenir la légalité de l'ordre public et la sécurité grâce à la mise en place d'un appareil pénal efficace et juste et à passer ainsi sans heurt de la phase des secours humanitaires à celle du relèvement et du développement durable;

v) Problèmes ponctuels et nouvellement apparus en matière de drogue et de criminalité : il s'agira de faire face aux difficultés qui apparaissent dans le domaine du contrôle des drogues et de la criminalité.

5. Droits de l'homme : 2 987 300 dollars

22.28 Ce secteur relève du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et correspond au programme 19 (Droits de l'homme) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Une assistance technique sera fournie aux États Membres, à leur demande, sous les formes suivantes : a) services consultatifs; b) projets de coopération technique de niveaux mondial, régional, sous-régional et national; c) conférences, séminaires, journées d'étude et stages; d) bourses;

e) documentation et information liées aux services consultatifs et à la coopération technique. Elle a pour objet de renforcer les moyens matériels et institutionnels nationaux et régionaux de protection et de promotion des droits de l'homme.

Tableau 22.15

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer les moyens régionaux de protection des droits de l'homme

Réalisations escomptées (Secrétariat)	**Indicateurs de succès**
a) Sensibilisation et approfondissement des connaissances et des qualifications des responsables politiques et des fonctionnaires des organismes régionaux quant aux normes et aux mécanismes internationaux des droits de l'homme et aux aspects de leur travail qui touchent aux droits de l'homme	a) i) Nombre d'organismes régionaux ayant entrepris une réforme après une intervention ii) Nombre de bénéficiaires de services consultatifs et de participants aux stages qui les ont jugée utiles
b) Renforcement de la coopération entre gouvernements, institutions nationales des droits de l'homme et organisations non gouvernementales, agissant chacun dans sa région ou sous-région, pour le règlement des problèmes relatifs aux droits de l'homme appelant des initiatives et des approches régionales	b) Nombre d'initiatives régionales/sous-régionales/nationales prises à l'issue de réunions régionales

Tableau 22.16

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
Services consultatifs, coopération technique et activités sur le terrain	27	35	15	77	80
Total	**27**	**35**	**15**	**77**	**80**

[a] On trouvera au sous-paragraphe a) ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, la réalisation duquel ces activités concourent.

Tableau 22.17

Résumé des ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total (avant actualisation des coûts)*	*Actua-lisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pour-centage*			
Autres dépenses de personnel	1 224,2	1 485,5	65,8	4,4	1 551,3	34,3	1 585,6
Consultants et experts	118,2	166,5	(9,0)	(5,4)	157,5	3,5	161,0
Voyages	946,6	658,9	(29,7)	(4,5)	629,2	31,9	661,1
Frais généraux de fonctionnement	59,9	20,4	4,6	22,5	25,0	0,6	25,6
Mobilier et matériel	18,7	–	–	–	–	–	–
Subventions et contributions	411,8	573,7	(31,7)	(5,5)	542,0	12,0	554,0
Total	**2 779,4**	**2 905,0**	**–**	**–**	**2 905,0**	**82,3**	**2 987,3**

Activités

22.29 ***Services consultatifs, coopération technique et activités sur le terrain : 2 987 300 dollars***

a) Pendant l'exercice biennal 2006-2007, les activités contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées du sous-programme 3 du programme 19 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

b) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs et de formation propres à renforcer les mécanismes nationaux favorisant l'intégration des droits de l'homme au processus du développement et aux politiques et aux programmes nationaux, notamment dans le domaine de la paix et de la sécurité; à bien faire comprendre les problèmes des droits de l'homme et à soutenir la mise en application des instruments internationaux par les fonctionnaires de justice et les responsables des droits de l'homme; à aider les gouvernements à rédiger les rapports prévus par les divers instruments relatifs aux droits de l'homme; à mettre au point des dispositifs de contrôle leur permettant de suivre la rédaction des rapports; à examiner avec eux la suite donnée aux recommandations des organes internationaux des droits de l'homme; à renforcer leurs capacités de promotion des droits de l'homme, notamment l'intégration des droits de l'homme dans le processus régional de développement social, dans la prévention des conflits et la résolution des différends; à promouvoir la participation des militants des droits de l'homme au dialogue politique avec les organisations régionales.

6. Aide humanitaire : 967 900 dollars

22.30 Ce domaine relève du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du programme 22 (Assistance humanitaire) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Il s'agira de fournir des services consultatifs et de réaliser des activités de formation dans le sens de la réduction des effets des catastrophes naturelles; de faciliter la transition de la phase des secours à celle du relèvement et du développement; de mettre au point et de faire appliquer par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires une politique humanitaire commune; de mobiliser et coordonner l'aide en cas de situation d'urgence complexe; de mobiliser et de coordonner l'aide en cas de catastrophe. Le Bureau collaborera étroitement avec les gouvernements des pays sujets aux catastrophes ou se trouvant en situation d'urgence, afin

d'assurer l'efficacité de l'aide humanitaire d'urgence, notamment lors de la transition entre la phase des secours et celle du développement.

Tableau 22.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Développer et renforcer les moyens nationaux d'intervention en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence créée par l'homme

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Planification effective aux niveaux national et international	a) i) Nombre d'organismes des Nations Unies dotés d'un plan coordonné d'intervention d'urgence collaborant avec les gouvernements intéressés pour renforcer les moyens collectifs d'intervention du système des Nations Unies
	ii) Nombre de projets nationaux de planification élaborés par les États Membres
	iii) Nombre d'analyses des plans régionaux et nationaux demandées par les gouvernements
b) Sensibilisation et approfondissement des connaissances et des qualifications des fonctionnaires en matière de planification des interventions d'urgence et de diffusion et d'application des plans	b) i) Nombre des participants aux stages régionaux consacrés à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des catastrophes et des situations d'urgence et à la coordination, ainsi qu'aux normes et procédures établies
	ii) Nombre de réseaux nationaux et internationaux renforcés

Tableau 22.19

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	10	–	–	10	16
2. Services d'appui aux interventions d'urgence	2	4	2	8	8
Total	**12**	**4**	**2**	**18**	**24**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

Tableau 22.20

Résumé des ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépenses	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total (avant actualisation des coûts)*	*Actua-lisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pour-centage*			
Autres dépenses de personnel	695,4	658,9	–	–	658,9	33,4	692,3
Consultants et experts	47,3	68,3	–	–	68,3	1,5	69,8
Voyages	5,9	103,4	–	–	103,4	5,3	108,7
Frais généraux de fonctionnement	–	35,4	–	–	35,4	0,8	36,2
Subventions et contributions	213,3	59,5	–	–	59,5	1,4	60,9
Total	**962,0**	**925,5**	**–**	**–**	**925,5**	**42,4**	**967,9**

Activités

22.31 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence : 692 300 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées dans le sous-programme 2 du programme 22 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation visant à évaluer et améliorer les formations dispensées et à renforcer l'efficacité des interventions grâce à la révision des plans établis; à renforcer les politiques régionales et nationales de planification; à aider à évaluer les effets des situations d'urgence et l'efficacité des interventions; à aider les gouvernements à diffuser et mettre à profit les leçons de l'expérience.

b) Sous-programme 2. Services d'appui pour les situations d'urgence : 275 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b) du sous-programme 4 du programme 22 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à créer des capacités d'intervention; à développer et améliorer les réseaux nationaux et internationaux formés par les gouvernements, les organismes des Nations Unies et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales; à renforcer la coordination civile et militaire grâce à des programmes nationaux de formation visant à appuyer les opérations internationales de secours humanitaire.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

Tableau 22.21

Résumé des ressources nécessaires, par sous-programme et par exécutant[a]

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2002-2003 Dépenses effectives	*2004-2005 Crédits ouverts*	*2006-2007, dépenses prévues par exécutant*					*2006-2007 Dépenses prévues*
			CEA	*CESAP*	*CEE*	*CEPALC*	*CESAO*	
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	1 806,8	2 338,5	2 321,0					2 321,0
2. Promotion du développement durable	922,7	758,1	825,8					825,8
3. Renforcement de la gestion du développement	–	–	428,0					428,0
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	1 005,9	1 540,9	1 696,1					1 696,1
5. Promotion du commerce et de l'intégration régionale	1 287,6	1 798,9	1 255,6					1 255,6
6. Promotion de la femme	924,1	912,6	912,3					912,3
7. Soutien aux activités sous-régionales de développement	1 240,1	–	392,9					392,9
8. Pauvreté et développement	546,8	948,7		629,4				629,4
9. Statistique (Asie et Pacifique)	649,4	425,2		579,2				579,2
10. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique	912,8	975,7		972,1				972,1
11. Commerce et investissements	842,3	424,7		579,5				579,5
12. Transports et tourisme	–	200,4		294,9				294,9
13. Environnement et développement durable	750,8	427,6		579,3				579,3
14. Information, communications et technologies spatiales	–	425,1		579,2				579,2
15. Développement social, y compris les problèmes sociaux émergents	673,5	523,7		282,6				282,6
16. Environnement	390,7	340,0			390,1			390,1
17. Transports	479,1	675,1			460,2			460,2
18. Statistique (Europe)	284,3	335,8			392,5			392,5
19. Énergie durable	341,0	350,6			537,2			537,2
20. Développement du commerce	1 364,8	493,9			639,0			639,0
21. Restructuration industrielle et développement des entreprises	–	723,5			574,2			574,2
22. Insertion dans l'économie mondiale, intégration régionale et coopération	329,8	354,2				412,8		412,8
23. Production et innovation	–	–				304,3		304,3
24. Politiques macroéconomiques et croissance	4 010,1	2 995,0				2 410,5		2 410,5
25. Environnement et établissements humains	31,7	278,7				172,5		172,5

	2002-2003 Dépenses effectives	*2004-2005 Crédits ouverts*	*2006-2007, dépenses prévues par exécutant*					*2006-2007 Dépenses prévues*
			CEA	*CESAP*	*CEE*	*CEPALC*	*CESAO*	
26. Ressources naturelles et infrastructure	360,2	615,8				354,0		354,0
27. Statistiques et projections économiques	–	365,0				417,4		417,4
28. Activités régionales au Mexique et en Amérique centrale	–	–				411,9		411,9
29. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	–	–				412,1		412,1
30. Politiques intégrées de la gestion des ressources régionales et du développement durable	1 298,6	1 286,9					782,7	782,7
31. Politiques sociales intégrées	474,8	689,8					538,0	538,0
32. Analyse économique et prévisions en matière de développement régional	384,9	690,1					669,9	669,9
33. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation	807,6	675,6					541,2	541,2
34. Technologies de l'information et de la communication au service de l'intégration régionale	453,8	690,0					490,1	490,1
35. Statistiques comparables pour la planification et la prise de décisions	–						641,6	641,6
36. Promotion et émancipation de la femme	–						510,2	510,2
Total	**22 574,2**	**23 260,1**	**7 831,7**	**4 496,2**	**2 993,2**	**4 895,5**	**4 173,7**	**24 390,3**

[a] La répartition pourrait être modifiée en fonction des demandes d'aide; elle n'a ici qu'une valeur indicative.

22.32 Les prévisions relatives à cet élément (24 390 300 dollars) représentent 54,4 % du montant total des ressources prévues au présent chapitre. Conformément à la résolution 2803 (XXVI) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1971, des crédits sont prévus pour financer un système de services consultatifs régionaux et sous-régionaux visant à aider les pays en développement membres des commissions régionales à résoudre les problèmes auxquels peut se heurter leur développement. Ces services consultatifs, fournis aux gouvernements à leur demande, sont dispensés dans le cadre de missions consultatives composées d'un seul conseiller ou d'équipes multidisciplinaires. Les ressources prévues à ce titre sont exprimées en nombre de mois de travail jugés nécessaires pour répondre aux besoins d'un secteur donné pendant l'exercice. Les conseillers régionaux sont engagés à titre temporaire et bénéficient de l'appui des divisions techniques et des services administratifs des commissions régionales.

22.33 Il est prévu que 1 440 mois de travail seront nécessaires pour fournir les services consultatifs régionaux au cours de l'exercice biennal 2006-2007, soit le même nombre que pendant l'exercice 2004-2005.

1. Développement économique et social en Afrique : 7 831 700 dollars

22.34 Les activités dans cette région sont exécutées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et visent à assurer la réalisation des objectifs du programme 14 (Développement économique et social en Afrique) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Les activités de la CEA menées au titre de ce programme au cours de l'exercice biennal viseront à fournir des services de conseil et de formation de groupe pour renforcer la capacité des États membres africains et de leurs organisations de développement en matière d'élaboration et d'application des politiques et programmes appropriés aux fins d'une croissance accélérée et soutenue visant à réduire la pauvreté, conformément aux objectifs et priorités définies par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies depuis 1992.

Tableau 22.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer la capacité des États membres africains d'élaborer et d'appliquer des politiques et programmes propres à promouvoir une croissance accélérée et soutenue visant à réduire la pauvreté, conformément aux priorités énoncées par le NEPAD et aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies depuis 1992, en apportant une aide en matière de formulation des politiques et de mise en œuvre des mesures prioritaires définies par le NEPAD au niveau des pays et au niveau sous-régional

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Formulation et mise en œuvre effectives de politiques de développement durable et de réduction de la pauvreté, grâce à la fourniture de services consultatifs	a) i) Nombre de pays ayant entrepris de modifier leurs politiques grâce à l'aide de la CEA ii) Nombre de pays se disant satisfaits des services consultatifs reçus
b) Renforcement de la capacité des décideurs et autres responsables des États membres dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre des politiques à l'appui des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, grâce à des activités de formation	b) i) Nombre de participants indiquant que les activités de formation ont contribué à renforcer leurs capacités ii) Nombre de pays indiquant que les problèmes techniques identifiés ont pu être résolus grâce à la formation reçue

Tableau 22.23

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre total d'activités prévues*
1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales	11	–	–	11	6
2. Action en faveur du développement durable	7	2	–	9	16
3. Renforcement de la gestion du développement	8	–	–	8	–
4. Utilisation de l'information aux fins du développement	17	6	–	23	44
5. Promotion du commerce et de l'intégration régionale	13	3	–	16	4
6. Promotion du progrès de la femme	15	18	–	33	38
7. Soutien des activités sous-régionales aux fins du développement	–	–	–	–	–
Total	**71**	**29**	**–**	**100**	**108**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

Tableau 22.24

Tableau récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	5 431,0	5 415,0	1 203,8	22,2	6 618,8	464,7	7 083,5
Frais de voyage du personnel	750,4	875,9	(565,9)	(64,6)	310,0	15,9	325,9
Mobilier et matériel	68,1	35,3	(5,1)	(14,4)	30,2	2,1	32,3
Subventions et contributions	937,7	1 022,8	(632,8)	(61,9)	390,0	–	390,0
Total	**7 187,2**	**7 349,0**	**–**	**–**	**7 349,0**	**482,7**	**7 831,7**

Activités

22.35 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Facilitation de l'analyse des politiques économiques et sociales : 2 321 000 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 1 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services conseil et de formation de groupe propres à constituer et renforcer la capacité d'élaboration, d'application et de suivi des politiques et stratégies visant à réduire la pauvreté, conformément aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire et aux priorités du NEPAD; renforcer les capacités nationales d'organisation et de gestion des systèmes statistiques, notamment pour la collecte et l'analyse de données relatives aux indicateurs économiques et sociaux, y compris les indicateurs relatifs à la santé et à l'environnement, liés aux objectifs du Millénaire pour le développement et aux objectifs du développement durable; et à promouvoir l'intégration des questions sociales émergentes dans les politiques et programmes nationaux de développement, eu égard en particulier aux effets du VIH/sida sur le développement et à la recherche de solutions adaptées dans le domaine de la prévention, des soins et du traitement.

b) Sous-programme 2. Promotion du développement durable : 825 800 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée a) du sous-programme 2 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation de groupe propres à renforcer les capacités nationales en matière de gestion des ressources en eau et de développement durable dans le cadre de la Décennie internationale d'action 2005-2015 « L'eau, source de vie », et du plan « Africa Water Vision 2025 ». Les États membres recevront également une aide en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à l'eau, des objectifs de développement durable du NEPAD et des objectifs pertinents du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et en matière de renforcement des capacités pour la gestion intégrée des ressources en eau et le développement durable.

c) Sous-programme 3. Renforcement de la gestion du développement : 428 000 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 3 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités des pays d'Afrique d'élaborer des politiques et programmes visant à renforcer les institutions et systèmes de gouvernance, y compris la mise au point d'outils appropriés pour mesurer les progrès réalisés en matière de gouvernance, dans toutes ses dimensions, dans le cadre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine et du NEPAD; promouvoir les partenariats entre secteur public et secteur privé en vue d'accroître la participation de la population au processus de développement en accordant une place particulière au renforcement des capacités analytiques des organisations de la société civile.

d) Sous-programme 4. Utilisation de l'information aux fins du développement : 1 696 100 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 4 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités d'élaboration de politiques et programmes visant à promouvoir l'utilisation des technologies de l'information et des communications aux fins du développement, une attention particulière étant accordée à l'administration, à la santé, au commerce, à l'apprentissage et à l'agriculture en ligne; aider au développement et à la mise en œuvre de programmes de communication et d'information assurant la cohérence des politiques, des infrastructures, du contenu et des stratégies de mise en œuvre au niveau sous-régional et harmonisant les politiques et les cadres réglementaires nationaux et sous-régionaux.

e) Sous-programme 5. Promotion du commerce et de l'intégration régionale : 1 255 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 5 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités des décideurs et négociateurs nationaux de bien négocier les accords commerciaux en les aidant à comprendre les nouvelles questions intéressant l'Afrique dans le contexte des accords de l'Organisation mondiale du commerce et des autres initiatives commerciales multilatérales, telles que l'Accord de Cotonou entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne; renforcer les capacités des pays d'Afrique de négocier les accords de partenariat économique; aider les États membres et les groupes sous-régionaux à traiter des questions relatives aux implications régionales du système commercial multilatéral et des rapports entre les mécanismes régionaux préférentiels et d'intégration et le système commercial multilatéral.

f) Sous-programme 6. Promotion de la femme : 912 300 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 6 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, de services de conseil et de formation propres à renforcer les mécanismes nationaux visant à accroître la participation des femmes au développement; intégrer une perspective sexospécifique dans les politiques et programmes de développement, y compris dans les mécanismes d'appui au développement; faire mieux comprendre les droits des femmes; donner aux femmes les moyens d'acquérir leur autonomie économique grâce à la constitution de réseaux; et renforcer la capacité des États membres d'utiliser les outils permettant de mesurer les progrès réalisés dans l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de son Protocole facultatif.

g) Sous-programme 7. Appui aux activités sous-régionales de développement : 392 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée b) du sous-programme 7 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités et à aider à la mise en œuvre des priorités définies dans le NEPAD aux niveaux régional et sous-régional. L'aide sera

ciblée sur le renforcement de la capacité institutionnelle, de décision et de gestion des données des communautés économiques régionales en matière d'élaboration de projets, de mobilisation des ressources et de suivi de la mise en œuvre des priorités du NEPAD aux niveaux régional et sous-régional.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique : 4 496 200 dollars

22.36 Les activités entreprises dans la région sont exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à l'appui de la réalisation des objectifs du programme 15 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Les activités de la CESAP mettent l'accent sur trois priorités thématiques : réduction de la pauvreté; gestion de la mondialisation; et nouvelles questions sociales. Sur le plan des résultats, la CESAP s'emploiera à appuyer les efforts visant à renforcer les capacités nationales, en particulier dans le domaine de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes de développement économique et social.

Tableau 22.25

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer les politiques et programmes appuyant la mise en œuvre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Renforcement des capacités techniques de planification du développement et de formulation des politiques	a) i) Nombre d'entités de contrepartie ayant bénéficié des services consultatifs de la CESAP qui ont entrepris de mettre en œuvre les recommandations formulées au cours de l'exercice biennal ii) Pourcentage d'entités de contrepartie se disant satisfaites des services reçus
b) Renforcement de la capacité organisationnelle des administrations nationales dans le domaine de la formulation et de la mise en œuvre de politiques et de programmes à l'appui de la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale	b) i) Nombre de participants aux activités de formation appliquant les connaissances et compétences acquises au cours de l'exercice biennal ii) Pourcentage d'entités de contrepartie participant aux activités de renforcement des capacités de la CESAP indiquant qu'elles ont acquis de nouvelles connaissances et compétences utiles dans leur domaine d'activités respectif

iii) Pourcentage d'entités de contrepartie participant aux activités de renforcement des capacités de la CESAP ayant entrepris d'ajuster leurs processus de planification en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelle internationale

Tableau 22.26

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]		*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre total d'activités prévues*
1. Pauvreté et développement	46	1	(25)	–	47	36
2. Statistiques	32	8	(129)	–	40	46
3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique	–		–	–	–	–
4. Commerce et investissement	52	17	(337)	–	69	84
5. Transports et tourisme	5	6	(67)	–	11	4
6. Environnement et développement durable	64	10	(382)	–	74	38
7. Information, communication et technologie de l'espace	6	12	(117)	–	18	24
8. Développement social, y compris les nouvelles questions sociales	31	7	(249)	–	38	32
Total	**236**	**61**	**(1 306)**	**–**	**297**	**264**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondant ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.27

Tableau récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	2 265,1	2 361,4	317,8	13,5	2 679,2	105,6	2 784,8
Consultants et experts	758,7	375,5	(65,5)	(17,4)	310,0	12,1	322,1
Frais de voyage du personnel	256,8	596,8	(56,8)	(9,5)	540,0	27,4	567,4
Subventions et contributions	1 095,0	1 017,4	(195,5)	(19,2)	821,9	–	821,9
Total	**4 375,6**	**4 351,1**	**–**	**–**	**4 351,1**	**145,1**	**4 496,2**

Activités

22.37 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Pauvreté et développement : 629 400 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 1 du programme 14 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités nationales d'examen, d'élaboration, d'évaluation et d'application des politiques et programmes de réduction de la pauvreté, notamment par la promotion de partenariats entre le secteur privé et le secteur public; créer des institutions, des réseaux, des normes et des processus pour combattre la pauvreté; identifier les bonnes pratiques à appliquer pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et en faciliter l'adoption et l'adaptation; et examiner en particulier des questions telles que la gouvernance et la décentralisation, la fourniture de logements à bas prix, les problèmes macroéconomiques auxquels se heurtent les pays en transition, et la suite donnée aux réunions internationales, telles que la Conférence internationale sur le financement du développement.

b) Sous-programme 2. Statistiques : 579 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 2 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine des statistiques économiques, à l'évaluation des besoins statistiques des pays aux fins de l'élaboration des politiques et de l'analyse; examiner les pratiques et méthodes statistiques suivies par les pays dans le domaine des statistiques économiques et les conseiller pour qu'ils améliorent les données statistiques et leur cohérence, conformément aux concepts, définitions et classifications internationalement acceptés; aider au développement de sources de statistiques économiques de base et à l'utilisation de ces sources pour l'établissement de cadres intégrés; fournir des conseils sur tous les aspects de la production des statistiques économiques, y compris l'élaboration d'enquêtes sur les budgets-temps, d'enquêtes sur le secteur non structuré et autres méthodes et techniques; concevoir des méthodes et approches harmonisées à des fins de comparaison entre pays des phénomènes liés à la pauvreté, conformément aux objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, dont ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences des Nations Unies et dans les accords internationaux depuis 1992.

c) Sous-programme 3. Développement des pays et territoires insulaires du Pacifique : 972 100 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 3 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à élaborer, mettre en œuvre et évaluer les plans et programmes de développement social dans les pays insulaires du Pacifique, intégrer les

questions relatives à l'égalité des sexes, aux handicapés, aux jeunes et autres nouvelles questions sociales dans les plans et programmes de divers secteurs du développement; promouvoir la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les pays insulaires du Pacifique; mener des missions consultatives pour renforcer les capacités nationales d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de développement, notamment par l'amélioration de la gouvernance aux niveaux national, provincial et local pour promouvoir le développement durable et réduire la pauvreté; apporter une aide sur les questions de déréglementation et de libéralisation; définir les stratégies et plans d'action des autorités nationales, provinciales et municipales; intégrer les pratiques de gouvernance locales et culturelles et offrir aux groupes vulnérables un accès durable aux services.

d) Sous-programme 4. Commerce et investissement : 579 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 4 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à contribuer au renforcement des capacités nationales dans le domaine du commerce et de l'investissement, en particulier pour ce qui touche à l'Organisation mondiale du commerce, y compris les négociations relatives à l'adhésion et les négociations multilatérales; promouvoir la coopération régionale, sous-régionale et interrégionale relative aux préférences commerciales; repérer les possibilités d'exportation et développer les marchés d'exportation pour certains produits et services; élaborer des stratégies d'exportation; établir et mettre en œuvre des régimes d'exportation et d'importation; appliquer les mécanismes et accords de commerce et d'investissement multilatéraux et régionaux tels que l'Accord de Bangkok, le cycle de négociations de Doha et autres questions liées à l'OMC, et développer les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises.

e) Sous-programme 5. Transports et tourisme : 294 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 5 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités nationales de conception et de mise en place d'infrastructures de transport unimodal et intermodal; obtenir un consensus sur les normes en matière d'infrastructures de transport et d'entretien; identifier et analyser les obstacles non matériels au transport international et de transit; élaborer des accords de facilitation du transport; mettre en place des capacités logistiques en matière de transport; établir des partenariats entre les secteurs public et privé; élaborer et appliquer des politiques et des programmes de développement durable du tourisme; et mettre l'accent en particulier sur les besoins des pays sans littoral en matière de transit et sur les politiques de développement durable.

f) Sous-programme 6. Environnement et développement durable : 579 300 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 6 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités nationales afin d'améliorer la gestion et la qualité de l'environnement et de promouvoir le développement durable; mettre en place des systèmes d'alerte multirisques pour prévenir les tsunamis et autres catastrophes naturelles; élaborer des plans et des programmes permettant de faire face aux problèmes d'environnement les plus urgents, notamment en matière de gestion des déchets urbains et industriels et d'autres types de pollution; intégrer les dispositions des accords multilatéraux dans les processus de planification nationale; élaborer et appliquer des politiques et des programmes de gestion durable des ressources énergétiques, de l'eau et des sols; identifier les difficultés d'ordre technologique et les résoudre; évaluer les besoins en matière de renforcement des capacités; concevoir et assurer le suivi du Plan de mise en oeuvre du Sommet mondial pour le développement durable; réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et appuyer les arrangements de coopération régionale et sous-régionale conclus par les États membres dans le domaine de l'énergie, des ressources en eau et de la protection de l'environnement.

g) Sous-programme 7. Technologies de l'information et de la communication et technologies spatiales : 579 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 7 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités nationales aux fins de l'élaboration et de l'adoption de politiques et de cadres institutionnels et réglementaires relatifs aux technologies de l'information et de la communication et appuyer l'intégration de ces technologies dans la stratégie générale de développement économique et social national; promouvoir l'application des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer la situation socioéconomique des pauvres et d'accroître leur participation au processus de développement, notamment en ce qui concerne la prise de décisions; mettre en œuvre des accords multilatéraux tels que l'accord sur les services de l'OMC et les traités sur les droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui concernent directement les technologies de l'information et de la communication; et concevoir des politiques et des mesures opérationnelles portant sur l'accès aux technologies de l'information et de la communication spatiales et leur intégration. Les activités menées seront également centrées sur le renforcement des capacités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la gestion de la mondialisation.

h) Sous-programme 8. Développement social, y compris les nouvelles questions sociales : 282 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 8 du programme 15 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer les capacités nationales en matière de planification du développement social et d'élaboration de projets; et à collecter,

analyser et utiliser les données démographiques et sociales, notamment les données sur la santé, pour élaborer des politiques de développement social visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et à appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Cadre d'action du Millénaire de Biwako, la Stratégie régionale de mise en œuvre du Plan d'action de Madrid sur le vieillissement 2002 et le Plan d'action de Macao sur le vieillissement en Asie et dans le Pacifique 1999. Un projet sur le terrain promouvra une approche fondée sur les droits en matière de développement social.

3. Développement économique en Europe *:* 2 993 200 dollars

22.38 Les activités entreprises dans cette région seront exécutées par le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour appuyer la réalisation des objectifs du programme 16 (Développement économique en Europe) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Elles seront en particulier axées sur les questions transfrontières et sous-régionales. On s'attachera à aider les pays en transition (Communauté d'États indépendants et Europe méridionale) à appliquer les instruments juridiques, les règles, les normes et les directives de la CEE, ainsi qu'à dispenser d'autres services consultatifs en relation avec les politiques, dans les limites du mandat de la Commission et à la demande de ces pays.

Tableau 22.28

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Améliorer l'aptitude des pays en transition de la CEE à appliquer les instruments juridiques, normes, règles et directives établis par la CEE et à atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU et dans les accords internationaux conclus depuis 1992

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
Meilleure application des instruments normatifs de la CEE et progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international	i) Nombre de pays ayant reçu des conseils qui les aident à appliquer les instruments normatifs de la CEE ii) Nombre de bénéficiaires de services consultatifs satisfaits iii) Nombre de gouvernements indiquant avoir reçu l'assistance technique voulue iv) Pourcentage de participants affirmant que les activités de formation ont contribué à renforcer leur capacité d'action v) Nombre de pays et de participants ayant reçu une formation

Tableau 22.29

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Environnement	19	4 (91)	–	23	23
2. Transport	19	–	–	19	20
3. Statistiques	12	2 (62)	–	14	16
4. Énergie durable	21	5 (110)		26	30
5. Développement du commerce	8	–	–	8	16
6. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise	27	1 (35)	–	28	16
Total	**106**	**12 (298)**	**–**	**118**	**121**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Les nombres entre parenthèses sont les nombres de participants.

Tableau 22.30

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	2 663,9	2 287,9	118,1	5,2	2 406,0	53,4	2 459,4
Consultants et experts	–	65,8	57,7	87,7	123,5	2,9	126,4
Voyages	196,0	390,0	(54,0)	(13,8)	336,0	16,8	352,8
Subventions et contributions	–	175,2	(121,8)	(69,5)	53,4	1,2	54,6
Total	**2 859,9**	**2 918,9**	**–**	**–**	**2 918,9**	**74,3**	**2 993,2**

Activités

22.39 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Environnement : 390 100 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 1 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs propres à : a) les aider à mettre en œuvre la Stratégie de coopération du Programme spécial pour l'économie des pays d'Asie centrale, afin de promouvoir l'utilisation rationnelle et efficace des ressources en eau et de l'énergie en Asie centrale, ainsi que l'Initiative sur l'environnement, l'eau et la sécurité en Asie centrale; b) appuyer l'amélioration de la gestion environnementale et le renforcement de la

coopération entre pays, mais aussi la réduction de la charge polluante dans les pays d'Europe centrale, du Caucase et de l'Asie centrale, dans le cadre de la Stratégie environnementale pour ces régions et de l'Initiative de l'Union européenne en faveur de l'eau; et c) aider les pays à appliquer les conventions et des recommandations de la CEE concernant l'environnement.

b) Sous-programme 2. Transports : 460 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b) et c) du sous-programme 2 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs visant à *:* a) aider les pays, en particulier ceux qui sont en période de transition économique, à adopter et à appliquer les instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports; b) aider les pays en transition à mettre en place des réseaux, couloirs et zones de transport paneuropéens, en particulier en Europe orientale et du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale, ainsi que des liaisons Europe-Asie; c) fournir une orientation stratégique ainsi qu'un appui technique et administratif au projet d'Autoroute transeuropéenne Nord-Sud et au projet de Chemin de fer transeuropéen; d) appuyer les initiatives et projets entrepris par des groupements sous-régionaux.

c) Sous-programme 3. Statistiques : 392 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 3 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs visant à *:* a) aider les pays en transition à appliquer les normes statistiques internationales s'agissant de la comptabilité nationale, des indicateurs économiques à court terme, des statistiques sociales et démographiques, des principes fondamentaux des statistiques officielles et de la législation en matière de statistiques; b) fournir une assistance pour la collecte de données relatives aux indicateurs économiques, sociaux et environnementaux en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement.

d) Sous-programme 4. Énergie durable : 537 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 5 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à *:* a) aider les pays à élaborer des politiques et des programmes en faveur de l'utilisation viable de l'énergie; b) permettre aux experts nationaux d'élaborer des plans, programmes et projets, en accordant une attention particulière au développement énergétique durable, à la sécurité énergétique, à la restructuration des systèmes énergétiques, à l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et au développement des sources d'énergie renouvelables; c) appuyer la mise en œuvre des stratégies relatives à l'énergie et à l'eau, la gestion des zones dans lesquelles l'énergie est utilisée rationnellement et l'utilisation de techniques de combustion du charbon moins polluantes dans les pays d'Asie centrale; d) aider les organisations gouvernementales à atteindre les objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier dans le

Protocole de Kyoto, grâce à ses mécanismes de flexibilité; e) aider à mettre en place des mécanismes financiers propres à attirer des investissements étrangers pour financer les projets axés sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

e) Sous-programme 5. Développement du commerce : 639 000 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 6 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à *:* a) accélérer la mise en œuvre concrète des mesures, procédures et normes de facilitation du commerce, notamment des pratiques optimales en ce qui concerne l'utilisation des documents relatifs au commerce international et aux transports; b) contribuer à l'intégration des flux d'information dans le commerce international, notamment en ce qui a trait à l'utilisation des normes internationales pour les documents et l'échange de données et de documents par voie électronique; c) appuyer l'intégration sous-régionale et apporter des éclaircissements au sujet des accords de libre-échange, notamment en Europe du Sud-Est et en Asie centrale; d) donner aux pays les moyens de faire face aux problèmes liés au développement et d'appliquer les politiques visant à promouvoir la coopération intersectorielle au niveau sous-régional; e) promouvoir l'instauration d'institutions nationales chargées d'appuyer la coopération sous-régionale dans les domaines économique et commercial.

f) Sous-programme 6. Restructuration industrielle et développement de l'entreprise : 574 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 9 du programme 16 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation visant à *:* a) formuler des propositions pour l'élaboration de politiques, stratégies et programmes nationaux propres à favoriser la création d'entreprise et à instaurer des conditions plus propices aux petites et moyennes entreprises; b) guider et appuyer les pays dans le cadre de l'élaboration, puis de la mise en œuvre de programmes de microfinancement destinés à promouvoir la création d'entreprise; c) contribuer à la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel, à l'adoption de pratiques optimales et à l'application de principes de bonne gouvernance en vue de permettre l'élaboration de projets reposant sur un partenariat entre les secteurs public et privé; d) élaborer des politiques et des mesures propres à favoriser la création d'entreprise par des femmes.

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes : 4 895 500 dollars

22.40 Les activités entreprises dans cette région seront exécutées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à l'appui du programme 17 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. La Commission s'attachera en particulier à : a) dispenser des conseils et apporter une assistance technique aux États membres de la CEPALC s'agissant de questions prioritaires telles que la promotion d'une vision plus globale de la stabilité macroéconomique afin

de soutenir la croissance et de réduire l'instabilité, l'insertion dans l'économie mondiale et l'importance des affaires régionales, l'augmentation du potentiel de production dans la région et l'amélioration de la cohésion sociale, l'amélioration des institutions mondiales et l'importance des migrations, du développement durable et du financement du développement; b) le renforcement des capacités nationales, notamment pour la formulation de politiques, en vue de traduire les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées sous les auspices de l'ONU et dans les accords internationaux conclus depuis 1992, par des mesures régionales, sous-régionales et nationales concrètes.

Tableau 22.31

Objectifs pour l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités techniques, de gestion et d'organisation des États membres de la CEPALC afin qu'ils soient en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes économiques et sociaux propres à faciliter la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire, dans les textes issus des grandes conférences organisées sous les auspices des Nations Unies et dans les accords internationaux conclus depuis 1992

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Utilisation accrue des services consultatifs à court terme dispensés par le Secrétariat aux États membres qui sollicitent une assistance technique urgente mais limitée pour être en mesure d'exécuter leurs politiques et leurs stratégies de développement	a) i) Nombre de pays ayant reçu une assistance qui ont pris des mesures en vue de donner suite aux recommandations formulées ii) Nombre de bénéficiaires se déclarant satisfaits des services consultatifs reçus
b) Meilleure utilisation des services de formation offerts aux États membres, de sorte qu'ils apportent une réponse à leurs problèmes techniques et à leurs besoins spécifiques s'agissant de l'élaboration et de l'application de leurs politiques et programmes de développement	b) Nombre de participants aux ateliers de formation qui jugent les connaissances acquises « utiles » ou « très utiles » pour leurs activités ou qui confirment avoir exploité ces connaissances pendant l'exercice biennal
c) Nombre accru de projets de terrain qui répondent aux besoins et aux préoccupations prioritaires des États membres en matière de développement	c) Nombre de pays bénéficiaires de projets de terrain qui prennent des mesures en vue de donner effet aux recommandations faites au titre des résultats des projets

Tableau 22.32

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales	17		–	17	15

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
2. Production et innovation	8		–	8	6
3. Politiques macroéconomiques et croissance	44	1 (11)	–	45	50
4. Environnement et établissements humains	8		–	8	6
5. Ressources naturelles et infrastructures	45		–	45	25
6. Statistiques et projections économiques	19	1 (13)	–	20	25
7. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale	60	1 (18)	–	61	120
8. Activités sous-régionales dans les Caraïbes	34	1 (12)	–	35	30
Total	**235**	**4 (54)**	**–**	**239**	**277**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.33

Ressources nécessaires, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	3 258,2	3 735,1	(428,9)	(11,5)	3 306,2	220,2	3 526,4
Consultants et experts	635,1	418,1	81,9	19,6	500,0	30,5	530,5
Voyages	765,2	413,0	307,0	74,3	720,0	36,1	756,1
Subventions et contributions	73,3	42,5	40,0	94,1	82,5	–	82,5
Total	**4 731,8**	**4 608,7**	**–**	**–**	**4 608,7**	**286,8**	**4 895,5**

Activités

22.42 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Insertion dans l'économie mondiale, intégration et coopération régionales : 412 800 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée b) du sous-programme 1 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à : contribuer à l'élaboration de stratégies et de politiques commerciales visant à surmonter les restrictions en matière d'approvisionnement; améliorer la capacité d'exportation et la qualité des produits exportés grâce à la diversification des échanges, privilégiant des produits à plus forte valeur ajoutée et à contenu intellectuel; promouvoir l'établissement de liens fructueux

entre les secteurs de l'exportation et le reste de l'économie, notamment les petites et moyennes entreprises; améliorer la capacité de négociation des gouvernements dans le domaine du commerce international; appuyer les mécanismes d'intégration panaméricaine, en particulier en vue du forum intergouvernemental du processus des Sommets des Amériques.

b) Sous-programme 2. Production et innovation : 304 300 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 2 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation visant à : renforcer les capacités des pays de la région d'élaborer et d'appliquer des politiques propres à encourager le développement des secteurs de la production et des entreprises en Amérique latine et dans les Caraïbes et d'élaborer des cadres réglementaires et des politiques visant à renforcer la compétitivité appropriés; promouvoir le secteur agroalimentaire et les systèmes favorisant l'innovation aux niveaux national et local; améliorer l'accès à l'information statistique; élaborer et appliquer des politiques de développement de la productivité, notamment en vue d'appuyer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que des stratégies axées sur l'investissement étranger direct aux niveaux national et local.

c) Sous-programme 3. Politiques macroéconomiques et croissance : 2 410 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées b) et c) du sous-programme 3 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation axés sur : la formulation de politiques économiques, notamment dans les domaines financier, monétaire et du commerce extérieur, et sur l'élaboration de stratégies en faveur d'une croissance durable compte tenu de la mondialisation et de l'interdépendance accrue des économies nationales; les politiques macroéconomiques concernant les flux internationaux de capitaux; les politiques budgétaires anticycliques et la protection sociale; les politiques de développement financier qui permettent l'accès à des ressources financières à plus long terme et leur intermédiation en vue du développement de la production; les réformes économiques et sociales; l'intégration sous-régionale et panaméricaine; l'harmonisation des politiques et des stratégies macroéconomiques afin que les pays parviennent à une croissance durable à long terme; les questions relatives au budget, à l'investissement, aux finances et à l'emploi; la croissance économique et l'équité sociale; les liens entre commerce extérieur, politiques macroéconomiques durables et réformes des politiques dans le domaine social; le financement du développement.

d) Sous-programme 4. Environnement et établissements humains : 172 500 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée b) du sous-programme 8 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs propres à renforcer leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques publiques qui tiennent dûment compte des impératifs du développement

durable; à faciliter l'élaboration de méthodes pour l'établissement d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès réalisés sur la voie du développement durable; à rendre plus efficaces les politiques publiques en matière de gestion des établissements humains et du milieu urbain. On fournira également des services consultatifs en ce qui concerne l'incidence des catastrophes naturelles sur le milieu urbain et sur l'environnement naturel; les nouvelles phases de l'exécution du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, s'agissant notamment de l'élaboration de stratégies de développement nationales; la conceptualisation de stratégies visant à régler les difficultés rencontrées et la formulation de propositions de projet.

e) Sous-programme 5. Ressources naturelles et infrastructures : 354 000 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 9 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs qui couvriront divers domaines : les politiques, textes de loi et règlements concernant les marchés dans les secteurs de l'extraction minière, de l'énergie et de l'eau; les moyens propres à renforcer les mécanismes institutionnels existants qui ont pour objet de protéger l'environnement et de promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles et de l'énergie; la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la formulation de politiques de développement nationales axées sur une utilisation plus écologiquement rationnelle des ressources naturelles et énergétiques; l'application des instruments internationaux et régionaux concernant la gestion viable des ressources naturelles. Ces services auront également pour objectif d'aider les États membres à gérer les multiples utilisations de l'eau et à faire respecter la réglementation applicable aux entreprises publiques de distribution d'eau; à formuler des politiques qui encouragent un développement écologiquement durable, notamment l'utilisation rationnelle des ressources naturelles; à intégrer et à gérer le secteur de l'énergie.

f) Sous-programme 6. Statistiques et projections économiques : 417 400 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et c) du sous-programme 10 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services consultatifs visant à aider les États membres de la CEPALC à rassembler et à diffuser des données et des indicateurs statistiques. Ces derniers sont indispensables pour concevoir des systèmes permettant la mise au point de modèles et le suivi, en temps utile, de l'évolution des conditions économiques et sociales dans la région et pour constituer des bases de données d'indicateurs sociaux et économiques propres à faciliter l'élaboration et l'évaluation des politiques correspondantes en matière de développement économique et social. Dans le cadre de ce processus, les services d'assistance consultative et technique rendus par la CEPALC contribueront à la diffusion de normes et de pratiques de référence acceptées au plan international auprès des pays membres et faciliteront leur adoption par ces derniers.

g) Sous-programme 7. Activités sous-régionales au Mexique et en Amérique centrale : 411 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée a) du sous-programme 11 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) Elles seront centrées sur les services consultatifs et les projets sur le terrain répondant à la demande des États membres et concerneront les problèmes de stratégie et de politique générale de développement social et économique. L'accent sera mis sur les relations entre les stratégies de développement et certaines politiques macroéconomiques, sur la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel, sur les articulations entre économie nationale et économie mondiale, sur la croissance à long terme, la compétitivité et la politique de promotion des exportations, sur la lutte contre la pauvreté, sur le développement social, la parité des sexes et les politiques fiscales et monétaires.

h) Sous-programme 8. Activités sous-régionales dans les Caraïbes : 412 100 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) à c) du sous-programme 12 du programme 17 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) L'accent sera mis sur les services consultatifs et les projets sur le terrain répondant à la demande des gouvernements; il s'agira d'aider les gouvernements à évaluer l'incidence des tendances économiques mondiales sur les politiques nationales et sous-régionales. Des missions de coopération technique évalueront les résultats économiques d'ensemble de la sous-région et l'évolution et les tendances des politiques macroéconomiques. L'assistance fournie favorisera en outre le développement durable des petits États insulaires en développement des Caraïbes, qui seront dotés de capacités d'évaluation des incidences socioéconomiques et écologiques des catastrophes naturelles dans la sous-région par l'actualisation périodique et la diffusion des méthodes expressément mises au point par la CEPALC; on renforcera les programmes de développement informatique dans la sous-région; on améliorera les politiques sociales et économiques en les formulant du point de vue de l'économie mondiale et sur des moyens qu'ont les pays de surmonter les obstacles qui sont associés aux perspectives qu'offrent les initiatives d'intégration au niveau de la sous-région de l'hémisphère et le phénomène de la mondialisation.

5. Développement économique et social pour l'Asie occidentale : 4 173 700 dollars

22.43 Les activités dans cette région sont exécutées par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) pour faciliter la réalisation des objectifs du programme 18 (Développement économique et social en Asie occidentale) du plan-programme biennal pour la période 2006-2007. Elles viseront plus précisément à renforcer les capacités techniques, gestionnelles et organisationnelles des pays membres en développement de planifier et de mettre en œuvre des politiques et programmes plus efficaces, surtout en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords adoptés depuis 1992. La CESAO répondra également aux besoins naissants des pays les moins avancés et des pays qui sortent d'un conflit. Elle s'emploiera en

particulier à recenser et à tester les bonnes pratiques, et à en favoriser l'adoption et l'adaptation, ainsi qu'à partager les connaissances dans le domaine de l'eau et de l'énergie et des politiques sociales, de la mondialisation, des technologies de l'information et des communications. En outre, la Commission privilégiera les trois questions intersectorielles suivantes : a) promotion de la femme; b) renforcement des capacités statistiques; et c) aide aux pays qui sortent d'un conflit.

Tableau 22.34

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectif de l'Organisation : Renforcer les capacités techniques, gestionnelles et organisationnelles des États Membres en développement de planifier et de mettre en œuvre des politiques et programmes plus efficaces, surtout en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'application des textes issus des grandes conférences des Nations Unies et des accords adoptés depuis 1992

Réalisations escomptées (Secrétariat)	Indicateurs de succès
a) Amélioration des politiques nationales de développement prioritaires et de la planification dans ce domaine	a) Nombre des pays bénéficiant d'une aide qui prennent des mesures pour mettre en œuvre les recommandations formulées
b) Renforcement de la capacité des États Membres de surmonter certaines difficultés techniques précises dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international	b) Nombre des participants aux stages de formation qui utilisent les connaissances acquises pendant l'exercice biennal
c) Renforcement de la capacité des institutions d'élaborer et de mettre en œuvre les politiques et les programmes visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international	c) Nombre des États Membres qui mettent en œuvre des stratégies reposant sur les résultats des projets menés sur le terrain pour harmoniser les processus de planification avec les objectifs de développement convenus au niveau international

Tableau 22.35

Tableau récapitulatif des produits

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
1. Politiques intégrées de gestion des ressources régionales pour le développement durable	43	1 (30)	–	44	51
2. Politiques sociales intégrées	35	–	–	35	32
3. Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional	26	–	–	26	23
4. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation	43	–	–	43	42

Sous-programme[a]	*2002-2003 Missions consultatives*	*2002-2003 Séminaires et ateliers*[b]	*2002-2003 Bourses*	*2002-2003 Nombre total d'activités*	*2004-2005 Nombre d'activités prévues*
5. Utilisation des technologies de l'information et de la communication aux fins de l'intégration régionale	85	–	–	85	82
6. Statistiques comparables afin d'améliorer la planification et la prise de décisions	2	–	–	2	2
7. Promotion et émancipation de la femme	17	1 (65)	–	18	22
Total	**251**	**2 (95)**	–	**253**	**254**

[a] Les sous-programmes figurant dans ce tableau sont numérotés dans le même ordre que les descriptifs correspondants ci-après. On trouvera au sous-paragraphe i) de chacun des descriptifs ci-dessous un renvoi au sous-programme correspondant du plan-programme biennal pour la période 2006-2007, à la réalisation duquel ces activités concourent.

[b] Le nombre des participants est indiqué entre parenthèses.

Tableau 22.36

Résumé des ressources nécessaires par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2002-2003 Dépenses effectives*	*2004-2005 Crédits ouverts*	*Augmentation*		*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2006-2007 Montant estimatif*
			Montant	*Pourcentage*			
Autres dépenses de personnel	3 178,1	3 568,5	(1 431,5)	(40,1)	2 137,0	86,3	2 223,3
Consultants et experts	5,6	–	1 051,0	–	1 051,0	42,5	1 093,5
Voyages	236,0	463,9	(212,9)	(45,9)	251,0	12,5	263,5
Subventions et contributions	–	–	593,4	–	593,4	–	593,4
Total	**3 419,7**	**4 032,4**	**–**	**–**	**4 032,4**	**141,3**	**4 173,7**

Activités

22.44 Les activités de l'exercice biennal 2006-2007 seront orientées comme suit :

a) Sous-programme 1. Politiques de gestion intégrées des ressources régionales pour le développement durable : 782 700 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et c) du sous-programme 1 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à : a) renforcer la capacité de l'État de revoir, de formuler et d'évaluer les politiques et les programmes, ainsi que certains projets et produits précis relatifs à l'environnement et au développement durable, surtout dans les pays les moins avancés (Yémen) et les pays qui sortent d'un conflit; b) renforcer les capacités en faveur du développement rural, notamment l'utilisation des terres; c) constituer des réseaux de petites et moyennes entreprises; d) traiter les questions relatives à l'énergie dans l'optique du développement durable, eu égard en particulier à

l'énergie renouvelable dans les zones rurales, à la conservation et à l'utilisation rationnelle de l'énergie, et à l'application des nouvelles technologies à la production de combustibles fossiles moins polluants; e) permettre des accords institutionnels et juridiques sur la gestion intégrée des ressources en eau et le partage de ces ressources; et f) traiter des questions ayant trait à la qualité de l'eau – possibilités de modernisation des systèmes, des politiques et des stratégies de surveillance des eaux et mise en œuvre de plans nationaux pour faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier de l'objectif 7, du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau, source de vie ».

b) Sous-programme 2. Politiques sociales intégrées : 538 000 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée a) du sous-programme 2 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer leur capacité de formuler des politiques et des programmes sociaux intégrés efficaces, notamment pour réviser, formuler et évaluer les politiques et les programmes de protection sociale, de revoir et de jauger les politiques de valorisation des jeunes, de population et d'urbanisme, en particulier dans les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit, de réaliser et d'adapter aux caractéristiques nationales des plans régionaux d'action visant les politiques sociales intégrées, de renforcer les moyens techniques, d'encadrement et d'administration dont disposent les pouvoirs publics pour planifier et exécuter des politiques et des programmes plus efficaces, surtout dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement et des buts fixés lors des grandes conférences et dans les accords internationaux intervenus depuis 1992. On s'emploiera surtout à trouver, tester et soutenir des pratiques optimales à adopter et à adapter, ainsi qu'à soutenir la mise en commun des savoirs pour la gestion des politiques sociales; on cherchera aussi à renforcer par un cadre régional d'action plurisectorielle contre le VIH/sida les moyens dont disposent les pays membres pour les interventions régionales plurisectorielles visant à atteindre l'objectif du Millénaire relatif au VIH/sida et la cible correspondante, ajustés en fonction des réalités et des besoins de la région.

c) Sous-programme 3. Analyse et prévisions économiques en matière de développement régional : 669 900 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée b) du sous-programme 3 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer leur capacité de formuler des politiques, des programmes et des stratégies macroéconomiques, notamment d'analyser les régimes fiscaux en place, le niveau et la gestion de la dette, et les politiques monétaires et budgétaires, à préparer les rapports nationaux sur la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les parties concernant les aspects et les problèmes économiques, à réaliser les plans nationaux soutenant la poursuite des OMD et le Consensus de Monterrey (Conférence internationale pour le financement du

développement), et à encourager les partenariats entre entités publiques et privées visant à soutenir le développement en temps de crise.

d) Sous-programme 4. Intégration régionale et adaptation à la mondialisation : 541 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a), b) et c) du sous-programme 4 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, sur la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer leurs capacités s'agissant des nouveaux cycles de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), surtout dans les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit, à mieux faire connaître les accords de l'OMC et à préparer les pays aux prochains cycles de négociations et à la négociation de traités bilatéraux d'investissement, à soutenir la formulation de plans et de programmes nationaux, infrarégionaux et régionaux visant la compétitivité des exportations et les stratégies de développement, le développement et la facilitation des échanges, le développement des échanges régionaux et de l'intégration régionale, l'harmonisation des transports et l'application des accords visant les transports, appuyant les accords issus de la Conférence internationale pour le financement du développement et ceux de l'OMC, enfin à encourager dans les pays membres de la CESAO la mise en réseaux des compétences spécialisées relatives à l'investissement direct étranger.

e) Sous-programme 5. Utilisation de l'informatique et de la télématique aux fins de l'intégration régionale : 490 100 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement de la réalisation escomptée a) du sous-programme 5 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer leurs moyens pour les politiques et les applications des technologies de l'information et de la communication, surtout dans les pays les moins avancés et les pays sortant d'un conflit, en s'attachant à la formulation de stratégies d'entreprise et de plans d'action, notamment pour la préparation à l'administration et au commerce en ligne; on les aidera aussi à renforcer leurs capacités pour les politiques et les stratégies informatiques et télématiques, notamment pour ce qui est des problèmes d'infrastructure et de réglementation, ainsi que pour la gestion informatique des connaissances et pour l'application des plans nationaux appuyant la poursuite des OMD et les résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (première et deuxième phases); on soutiendra aussi le développement de partenariats entre entités publiques et privées.

f) Sous-programme 6. Statistiques comparables permettant d'améliorer la planification et la prise de décisions : 641 600 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 6 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à renforcer leurs capacités en matière de méthodes et de statistiques de comptabilité nationale, à faciliter l'adoption des modifications

convenues du Système de comptabilité nationale (SCN) et à encourager la concertation sur les principes entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques de comptabilité nationale; on assurera aussi un soutien pour l'échantillonnage statistique, la compilation et la diffusion, conformes aux normes et cadres internationaux, des grandes statistiques économiques, sociales et environnementales, en particulier des statistiques de transports routiers, des statistiques de l'incapacité et des statistiques du commerce international de marchandises; on apportera en outre une aide visant les recensements de la population et du logement (en préparation du cycle de recensements de 2010 et de l'exécution des plans nationaux de poursuite des OMD).

g) Sous-programme 7 : Promotion de la femme et renforcement du pouvoir d'action des femmes : 510 200 dollars

i) Les activités prévues contribueront à l'accomplissement des réalisations escomptées a) et b) du sous-programme 7 du programme 18 du plan-programme biennal pour la période 2006-2007.

ii) On s'attachera essentiellement à fournir, à la demande de gouvernements, des services de conseil et de formation propres à accroître leurs capacités de renforcement des institutions nationales, nouvelles et en place, de promotion de la femme, à encourager une révision et une évaluation plus dynamiques de l'impact sur les femmes des législations en vigueur, et d'appuyer la formulation de stratégies, de plans d'action et de plans de travail nationaux pour la promotion de la femme; on cherchera aussi à faire adapter les fiches régionales d'information sur la prise en compte des sexospécificités aux particularités nationales et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et à aider la réalisation des plans nationaux de poursuite des OMD et de mise en œuvre des résultats de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.